

Que faire en cas de cambriolage ?

Faites immédiatement le 17 (Police nationale) ou le 112.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques et privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

En attendant les forces de l'ordre

- Interdisez l'accès des lieux et ne touchez à rien.
- Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur.

Après

- Faites opposition auprès de la banque.
- Enregistrez, si vous pouvez, une pré-plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr.
- Déposez plainte au commissariat de police de Rezé en vous munissant d'une pièce d'identité.
- Déclarez le vol à votre assureur par lettre recommandée dans les deux jours ouvrés.

Numéros utiles

Opposition carte bancaire : **0 892 705 705**

Opposition chéquier : **0 892 68 32 08**

Blocage téléphones portables :

- SFR : **10 23**

- Orange : **0 800 100 740**

- Bouygues Telecom : **0 800 29 10 00**

- Free Mobile : **32 44**

Direction tranquillité publique

Les Champs-Saint-Martin
6, rue François-Marchais - 4400 Rezé

02 51 83 79 00

tranquillitepublique@mairie-reze.fr

www.reze.fr

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30**

Commissariat de Rezé

8, allée de Touraine - 44400 Rezé

02 51 11 23 00

**Du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 18h**



Tranquillité publique

**Sécurité et solidarité
Adoptez les bons réflexes !**



Lutte contre les cambriolages : adoptez les bons réflexes !

| En cas de présence

- Avant de laisser quelqu'un entrer, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, même en présence de cartes professionnelles, joindre le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent chez vous. Placez bijoux, carte bancaire, sac à main et clés de voiture en lieu sûr.

| En cas de courte absence

- Fermez les fenêtres et verrouillez les portes.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- Créez l'illusion d'une présence en laissant éventuellement un fond sonore (ex : radio).
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur. Déposez-les chez une personne de confiance.
- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres. Demandez à un voisin de le garder ou à la Poste de le faire suivre.
- Transférez votre ligne de téléphone fixe sur votre portable ou sur votre lieu de séjour.

| En cas de longue absence

- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).
- Fermez et verrouillez vos volets. Si possible, faites-les ouvrir de temps en temps par des voisins.
- Vérifiez la fiabilité de vos serrures et verrous.

Démarchage à domicile : quelques conseils

- Prenez garde aux prestataires de service non affiliés dont le travail n'est pas garanti ou aux aides spontanées qui peuvent masquer des intentions malveillantes.
- Vérifiez, par contre-appel, les coordonnées des démarcheurs par téléphone.
- Soyez vigilant en cas de quêtes à la générosité. Ces dernières doivent être autorisées. Les personnes doivent être en possession d'une accréditation ou d'un courrier mentionnant leur qualité ou l'établissement responsable.
- Demandez un courrier officiel de la mairie si les personnes se disent mandatées par cette dernière.

Opération Tranquillité vacances

Avant de partir en vacances, vous pouvez demander à la Police nationale de surveiller votre domicile, Ce service de sécurisation, valable toute l'année, assure la surveillance de votre domicile lors de patrouilles organisées par les forces de l'ordre.

En cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages) les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Pour bénéficier du dispositif, signalez votre absence, au moins une semaine avant votre départ, au commissariat de police de Rezé.

Voisins attentifs : une chaîne de bienveillance

Depuis juillet, la Ville de Rezé a mis en place le dispositif Voisins attentifs. Expérimenté dans trois micro-quartiers (La Houssais-Les montagnes, La Houssais-Chêne-Creux et Ragon-est), il vise, grâce à l'observation, à développer la sécurité et la solidarité entre les habitants, la municipalité et la Police nationale.

Dans chaque secteur, des correspondants de quartier, relais des Voisins attentifs, ont pour mission :

- de donner des conseils de prévention des cambriolages,
- de promouvoir l'opération Tranquillité vacances,
- d'informer la Ville de faits inhabituels (voiture stationnée depuis plusieurs jours dans sa rue, un squat, une personne suspecte qui fait du porte-à-porte...),
- de porter une attention particulière aux personnes âgées isolées...

Les correspondants de quartier transmettent les informations aux médiateurs municipaux dans le respect de la vie de chacun et de la charte d'adhésion signée. En retour, la Ville les tient informés des événements et incidents survenus dans le quartier et les soutient dans leurs missions.

Devenez voisin attentif

Je me connecte sur le site de la Ville : reze.fr

Je saisis mon adresse postale et mon courriel

Je reçois un autocollant à apposer sur ma boîte

